



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptes d'affectation spéciale

Question écrite n° 34744

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur l'inquiétude que suscite le projet de budgétisation du Fonds national de développement du sport. Le système actuel de gestion du FNDS semblait en effet donner toute satisfaction aux différents acteurs de la vie sportive en permettant aux dirigeants bénévoles de participer aux choix sportifs et financiers. Or les structures sportives sont des acteurs essentiels de la cohésion sociale et participent à la lutte contre la délinquance, particulièrement chez les jeunes. Aussi une intégration du FNDS dans le budget de l'Etat est-elle perçue comme une remise en cause du travail des dirigeants des associations et un retour vers une centralisation qui suscite une large inquiétude. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière et de lui préciser les modalités d'application de cette réforme.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999) évalue les recettes pour 2000 du compte d'affectation spéciale n° 902-17 « fonds national pour le développement du sport » à 1 089 millions de francs : 18 millions de francs proviennent d'une partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes, 996 millions de francs correspondent au produit du prélèvement sur les sommes mises sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française de Jeux, et 75 millions de francs représentent le produit attendu du 1er juillet 2000 au 31 décembre 2000 de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives, créée par l'article 59 de la loi de finances pour 2000. Le montant des crédits ouverts sur le fonds national pour le développement du sport pour 2000 est de 1 089 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34744

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5301

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1004